



*LES JALLAT,
CES MEUNIERES*

Les Jallat, ces meuniers

Dans la famille Jallat, les trois premiers, en haut de l'arbre, se prénomment tous François. Originaires de L'Esclache, paroisse de Prondines, c'est le second qui s'installe à Aubière ; le troisième embrasse la profession de meunier.

L'arrivée à Aubière

François Jallat est né vers 1595 à L'Esclache, à la ferme de ses parents, François et Gabrielle Bourrel. Avec ses quatre frères, Annet, Michel, Gabriel et le petit dernier autre François, ils travaillent ensemble les terres riches de leurs parents, qui ne peuvent faire vivre toute la famille. Annet, le premier, part à pieds chercher fortune en Limagne, dont on dit que c'est un pays de cocagne. Il s'est arrêté à Aubière où le notaire du lieu, maître Guillaume Aubeny, cherche des bras, et devient son domestique. Quelque temps après, il fait dire à ses frères, par l'intermédiaire d'un voiturier, qu'ici il y a du travail pour ceux qui en manque. Michel et Gabriel décident de rester sur la ferme paternelle. François se laisse tenter par l'aventure.

Son bissac sur l'épaule¹, il s'engage de bon matin sur les chemins avec son jeune frère, François jeune². Quarante-cinq kilomètres plus loin et plus de neuf heures de marche, les deux François aperçoivent le clocher à peigne d'Aubière.³

Nous sommes en 1615, et c'est le printemps ; on embauche pour attacher la vigne, qui tend ses jeunes pousses vers le ciel. Leur première journée de travail commence.



« La vigne tend ses jeunes pousses vers le ciel. »

François, le laboureur

François se fond dans la population aubiéroise et fait la connaissance d'Yzabeau Arnould, de quelques années sa cadette. Une longue cour assidue s'en suit, après avoir obtenu l'assentiment de François Arnould, le papa...

A Prondines, le partage des biens paternels et maternels a eu lieu après le décès des parents. François réinvestit une partie de sa part à Aubière et loue ses bras pour compléter ses revenus.

Les mois passent. La période de « la Noël » est propice aux fiançailles. François s'active auprès de François Arnould, veuf d'Anna Lelong, et après accord de fiançailles, rendez-vous est pris chez maître Aubeny pour le contrat de mariage. Ce sera le 19 janvier 1617.⁴

¹ - Bissac : Sac, ouvert en long par le milieu et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme comme un double sac.

² - Pour les distinguer, nous appellerons le benjamin : François jeune.

³ - Passant par Banson, Massagettes, la cascade des Saliens, Beaune le Chaud, les gorges de Ceyrat, Romagnac et Aubière.

⁴ - Contrat chez M^e Guillaume Aubeny, notaire royal à Aubière (5 E 44 32 - A.D. 63), le jeudi 19 janvier.

Yzabeau apportera en dot entre autres une maison au quartier de Dessous le Four⁵. Cependant, le jeune couple devra vivre en communauté avec François Arnauld père pendant les cinq années prochaines. Et « *pendant ledit temps vivront en commun par ensemble ne faisant qu'un feu et une bourse* ».

Durant les dix premières années de leur mariage, aucune grossesse n'ira à son terme. Enfin, un François va naître ; puis une Françoise, quelques années plus tard.⁶

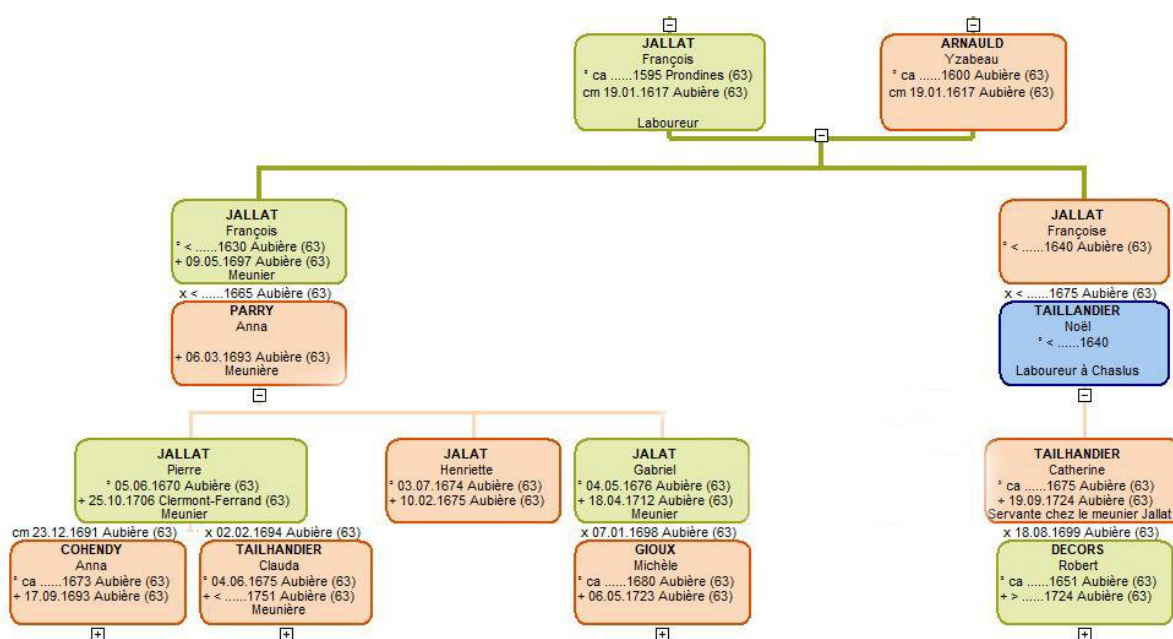
François jeune, quant à lui, apprendra le métier de tisserand. Il aura un fils, Gilbert, né le 14 novembre 1638, qui continuera la profession de tisserand, avec son épouse, Anna Dauzon.⁷

Le meunier se marie

Sautons une génération et retrouvons-nous avec François Jallat, fils de François et Yzabeau Arnauld.

Dans les années 1640, François Jallat se fait garçon-meunier chez Pierre Chambon et ses fils. Le père Chambon était meunier dès 1610 ; ses fils ont pris le relais. Les descendants mâles partiront à Clermont où ils exerceront le métier de boulanger pour les uns, ou de pâtissier pour l'un d'eux.

En l'absence de registres paroissiaux, on ne donnera pas de date pour le mariage de François Jallat avec Anna Parry, qui lui donne un enfant, Pierre, le 5 juin 1670. Sur les 7 enfants dont on connaît l'existence, deux fils seulement atteindront l'âge adulte. Le second, Gabriel, naîtra le 4 mai 1676.



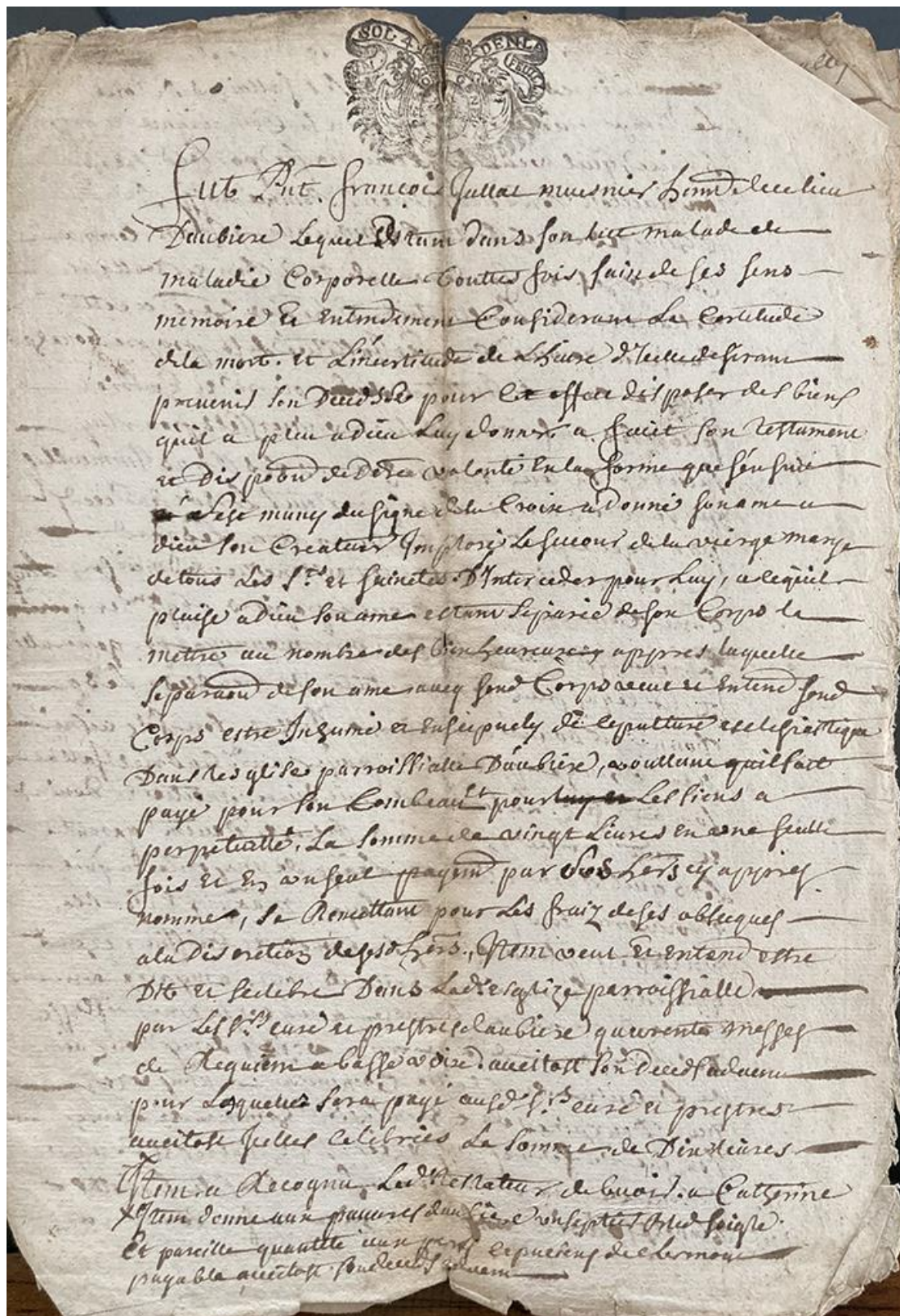
François Jallat a repris le bail du moulin laissé par les Chambon, puis finira sa vie au moulin de Rabanesse, paroisse Saint-Genès à Clermont, tout en vivant à Aubière. Le métier nourrit bien son homme et sa famille comme nous le constaterons lors de la lecture de son testament.

⁵ - On peut situer ce quartier rue Voltaire aujourd'hui, entre la place du Roudet et la rue Cote-Blatin.

⁶ - Les lacunes des registres paroissiaux ne nous permettent pas de donner une date ni pour leur naissance ni pour leur mariage ni pour le décès de Françoise. Les archives notariales pour les mariages restent muettes.

⁷ - Leur contrat de mariage est du 6 août 1663 (M^e Gilbert Aubény, notaire royal à Aubière, 5 E 44 79 - AD63). Sans descendance.

Le travail ne manque pas, et François et Anna prennent en service leur nièce, Catherine Tailhandier. Son salaire lui sera attribué par le testament de François, qu'il dicte en 1697, quelques semaines avant sa mort. Ce testament va non seulement régler sa succession mais aussi établir précisément la part de Gabriel, son second fils, qu'il recevra à sa majorité.



Première page du testament de François Jallat du 1^{er} mars 1697 (A.D. 63)

Testament du 1^{er} mars 1697 de « François Jallat, meunier habitant du lieu d'Aubière, lequel étant dans son lit malade de maladie corporelle, toutefois sain de ses sens, mémoire et entendement, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de l'heure d'icelle, désirant prévenir son décès ... pour disposer des biens qu'il a plu à Dieu lui donner, a fait son testament et disposition de dernière volonté en la forme qui s'ensuit, s'est muni du signe de la Croix, a donné son âme à Dieu son Créateur, implore le secours de la Vierge Marie et tous les Saints et Saintes d'intercéder pour lui à ce qu'il plaise à Dieu, son âme séparée de son corps la mettre au nombre des bienheureux, après laquelle séparation de son âme avec sondit corps, veut et entend sondit corps être inhumé et enseveli de sépulture ecclésiastique dans l'église paroissiale d'Aubière, voulant qu'il soit payé pour son tombeau et pour les siens à perpétuité la somme de vingt livres en une seule fois et en un seul paiement par ses héritiers ci-après nommés, se remettant pour les frais de ses obsèques à la discrétion de ses héritiers.

- ♦ Item, veut et entend être dit et célébré dans ladite église paroissiale par les sieurs curé et prêtres d'Aubière quarante messes de requiem à basse voix aussitôt son décès advenu, pour lesquelles sera payé auxdits sieurs curé et prêtres, aussitôt icelles célébrées, la somme de dix livres.

- ♦ Item, donne aux pauvres d'Aubière un septier de blé-seigle et pareille quantité aux ... de Clermont, aussitôt son décès advenu.

- ♦ Item a reconnu ledit testateur devoir à Catherine Thailandier, sa nièce, la somme de cent livres pour tous les salaires de tout le temps qu'elle a demeuré à sa compagnie et à son service, qu'il veut lui être payée par sesdits héritiers aussitôt son décès advenu, comme aussi six chemises de toile commune.

- ♦ Item, comme tout chef et fondement de tout bon et valable testament, a nommé et institué Pierre et Gabriel Jallat, ses enfants et héritiers universels pour lui succéder en tous et chacun de ses biens immeubles qui se trouveront lui appartenir lors de son décès par égales portions entre eux ; et à l'égard de ses meubles meublants, ustensiles de maison, linge, cuve, tonneaux, bestiaux, papiers, obligations et or et argent, monnaie et non monnaie en général tout ce qui peut servir nature de meubles, les a donné et donne audit Pierre Jallat son fils aîné, à la charge par lui de payer audit Gabriel Jallat, son autre fils, la somme de mil livres, moitié en deniers et l'autre moitié en papiers⁸ bien dénombrés garantis lorsqu'il aura atteint l'âge de majorité ou qu'il trouvera son parti en loyal mariage ; ensemble un lit de plumes avec sa couette et cuissin, pesant quarante livres un challit de noyer à m..., une couverture de laine blanche mi usée, une paillasser, des rideaux de serge ... usé, une demi-douzaine de linçeuils de toile commune mi usés, deux douzaines de chemises d'homme, et une demi-douzaine de [chemises de] femme mi usées, huit aulnes et demie de toile de plain⁹ rousse, six aulnes de serviettes blanches de toile neuve commune, un coffre de b... couvert de peau de ... [illisible], une arche de sapin, le tout fermant à clef, lesquels meubles lui seront donnés lorsqu'il aura atteint l'âge de majorité.

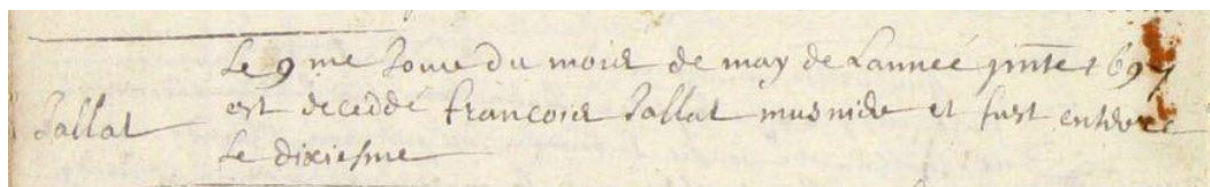
- ♦ Item, ledit testateur nomme ledit Pierre Jallat son fils aîné tuteur dudit Gabriel Jallat son autre fils, sans être tenu à aucune reddition de compte ni prestation de reliquat des revenus des biens dudit Gabriel, mais à la charge de le nourrir et entretenir suivant son état et condition, payer cens et tailles et entretenir les bâtiments de menues et légères réparations. Pour curateur a nommé M^e Pierre Sogeron, hoste à Clermont, et pour ladite conservation Victor Thailandier, laboureur habitant d'Aubière.

Les susdits héritiers ci-dessus nommés aux charges héréditaires exceptées les frais funèbres, messes et lesdits pieux qui seront payés entièrement par ledit Pierre Jallat, comme aussi des arrérages de l'absence du moulin, voulant que le surplus des autres charges héréditaires soit payé par égale portion entre sesdits héritiers.

- ♦ Et après que lecture a été faite audit testateur du présent testament nuncupatif et ordonnance de dernière volonté, cassé et révoqué tous audit testament qu'il pourrait avoir ci-devant fait, voulant que le présent soit son plein et entier effet comme testament, donation, cause de mort et disposition de dernière volonté peut et doit valoir tant par la générale coutume d'Auvergne, et s'il ne peut aussi valoir vaille comme codicille, à l'exception et entretien duquel ledit testateur a obligé ses biens pour témoins à son présent testament a appelé M^e Durand Marie, prêtre et curé d'Aubière, et M^e Jean Peghous, avocat en Parlement, soussignés, François Oby, tailleur d'habits, Antoine Ronchaud fils à Anthoine, François Rouger laboureur, Bonnet et Guillaume Girodel tixerands, Jacques Dumas maître boulanger, tous habitants d'Aubière, qui et ledit testateur ont dit ne savoir signer enquis, excepté ledit Dumas, qui a signé. Fait à Aubière, le premier mars 1697 » (M^e Tiolier, notaire royal à Aubière, 5 E 44 451 – A.D. 63).¹⁰

Génération I

François Jallat, meunier, décède le 9 mai 1697.



Il est inhumé le lendemain, dans l'église d'Aubière, comme il l'a demandé par son testament.

⁸ - Papiers : essentiellement, des obligations.

⁹ - Plain : la meilleure qualité du chanvre filé.

¹⁰ - Suivi de la quittance de Gabriel Jallat, en date du 7 mai 1699.

Marié en 1698 à Michèle Gioux, Gabriel Jallat n'aura qu'un fils, Pierre, qui décèdera en bas âge. Sa lignée s'éteint avec lui. Gabriel meurt en 1712, son épouse en 1723.

Génération II

Du partage des biens de leurs parents, Pierre reçoit :

« Le second lot est advenu audit Pierre Jalat, et par celui-ci, lui appartiendra :

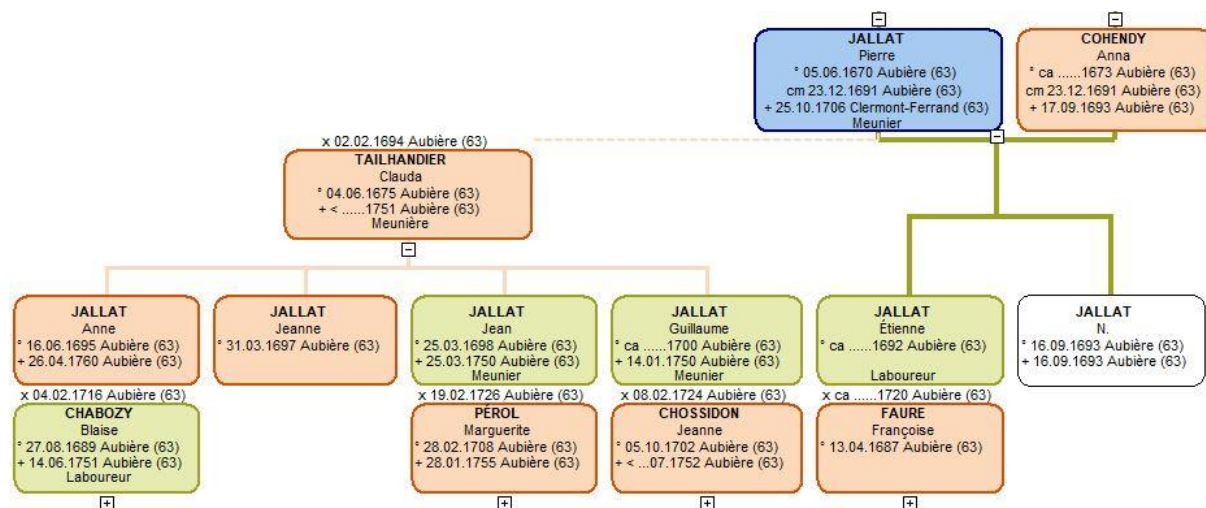
- ♦ Premièrement, une maison couverte à tuiles creuses, consistant en un cuvage, chambre au-dessus, dans ce lieu d'Aubière et au quartier du Verdier¹¹, joignant la maison de François Oby de bize et nuit, les voies communes de jour et midi ;
- ♦ Plus un journal de terre, justice d'Aubière, terroir de la Varenas, joignant la terre de Mr Crespat du côté de jour, la terre de Giraud Vaury du côté de bize, la terre de Durand Finayre de midi et la terre de Chatard Aubeny de nuit ;
- ♦ Plus une quatonnée de terre¹², même terroir, joignant la terre de ... [en blanc] de bize, la terre de Claude Blant de nuit, la terre de Pierre Ronchaud de midi, la terre de Mr Perin de jour ;
- ♦ Plus autre terre, même justice et terroir, contenant un journal, joignant Gabriel Jalat de midi, la terre de Mr Fabre de bize, Chatard Aubeny de nuit, Guillaume Arnaud de jour ;
- ♦ Plus autre terre, justice de Montferrand, terroir de las Planas, contenant une éminée, joignant la terre des hoirs d'Antoine Tailhandier de bize, la terre de Michel Bouchier par sa femme de midi, le grand Chemin de jour ;
- ♦ Plus une vigne, justice d'Aubière, terroir du Puy, contenant trois œuvres, joignant la vigne de Chatard Brunbourdon de jour, la vigne d'Antoine Mallet de bize, et un édit de nuit ;
- ♦ Plus autre vigne contenant une œuvre et demie, justice d'Aubière, terroir de las Foissas, joignant la vigne de Jacques Gioux jeune par sa femme de midi, la vigne de Gabriel Jalat de bize, la vigne de Guillaume Vilvaud le jeune de nuit ;
- ♦ Plus autre œuvre de vigne, contenant une demi-œuvre, terroir de las Foissas, joignant la vigne de Gabriel Jalat de bize, un édit de midi, et la vigne de François Noellet de nuit. »¹³

C'est donc sur les épaules de l'aîné, Pierre Jallat, que repose la dynastie des meuniers.

Il est marié depuis le 23 décembre 1691 à Anna Cohendy. Leur fils Etienne ne sera pas meunier et n'aura qu'une fille. La deuxième grossesse d'Anna se terminera tragiquement : le bébé est mort-né, la maman ne survit qu'une journée. Nous sommes le 17 septembre 1693.

Le 2 février suivant Pierre Jallat épouse Claudia Tailhandier dont vous suivrez quelques aspects de sa vie de meunière sur ce blog. La mort prématurée de Pierre au moulin de Rabanesse, le 25 octobre 1706, la propulsera vers un destin inattendu.¹⁴

Auparavant, quatre enfants étaient nés, dont deux garçons, Jean et Guillaume, qui deviendront meuniers.



¹¹ - Quartier du Verdier ou du Verger, comme nous dirions aujourd'hui ; autour de la rue du Verger actuelle.

¹² - Quatonnée : ou cartonée. Ancienne mesure de superficie. En Basse-Auvergne, environ 4,5 ares ou une demi-quartelée, ou 4 coupées. Surtout utilisée pour les terres ; l'équivalent de l'œuvre pour la vigne.

¹³ - A.D. 63 - M^e Pierre Tiolier, notaire royal à Aubière, 5 E 44 453. Partage du 7 mai 1699.

¹⁴ - Claudia Tailhandier : <https://www.chroniquesaubieroises.fr/index.php/2024/02/23/la-meuniere-aux-trois-moulins/>

Génération III

- ♦ Guillaume Jallat, meunier, né vers 1700, décédé le 14 janvier 1750.

Marié le 8 février 1724 à Jeanne Chossidon. Ils auront un fils Jean, qui suit.

- ♦ Jean Jallat, meunier, né le 29 mars 1729.

Marié le 8 février 1752 à Louise Thévenon. Ils auront trois filles, mortes en bas-âge.

Lignée terminée.

- ♦ Jean Jallat, frère aîné de Guillaume, meunier, né le 25 mars 1698, mort le 25 mars 1750.

Marié le 19 février 1726 à Marguerite Perol (1708-1755). Ils auront huit enfants dont André, qui suit.

Génération IV

- ♦ André Jallat, meunier, né vers 1730, mort vers 1780.

Marié le 10 février 1756 à Charlotte Thévenon (1735-1798). Ils auront treize enfants dont Priest, qui suit.

Génération V

- ♦ Priest Jallat, meunier, né vers 1761, mort le 13 avril 1806.

Marié le 6 février 1781 à Marie Boissier. Ils auront 4 enfants dont Joseph et Antoine, qui suivent.

Génération VI

- ♦ Joseph Jallat, meunier, né vers 1784.

Marié en 1813 à Antoinette Beaulieu. Ils auront trois enfants dont Marie, meunière, née le 19 octobre 1817 ; mariée le 13 janvier 1836 à François Baile (1813-1866). Sans descendance.

- ♦ Antoine Jallat, frère de Joseph, meunier, né le 10 août 1791,

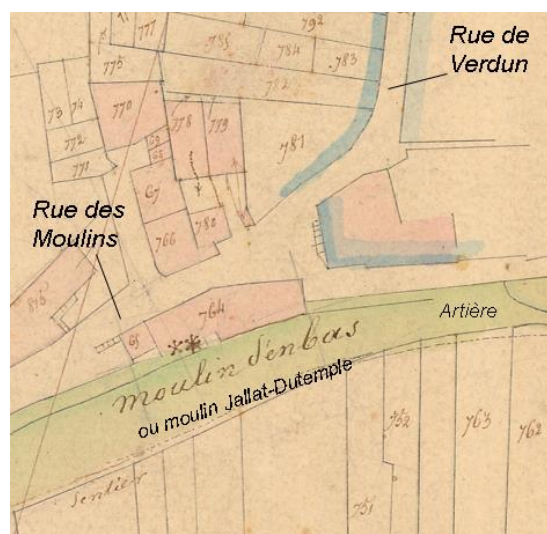
Marié le 25 mai 1816 à Françoise Baile (née en 1790). Ils auront cinq enfants dont Antoine, qui suit.

Génération VII

- ♦ Antoine Jallat, meunier (1827-1894) ;

Marié en premières noces le 4 février 1847 à Ligière Montel (1827-1850) dont ils auront une fille Anne, qui épouse un boulanger, François Chossidon.

Marié en secondes noces le 13 mai 1852 à Françoise Bussière, dont ils auront Guillaume, qui suit.



Moulin d'En-bas, appelé Moulin Jallat-Dutemple depuis le mariage entre Guillaume et Anne Dutemple.

Génération VIII

- ♦ Guillaume Jallat, meunier (1858-1896)

Marié le 5 mai 1884 à Anne Dutemple, née en 1865 dont Antoine qui suit.

Génération IX

- ♦ Antoine Jallat, meunier, né en 1890. Marié en 1914 à Anastasie Pignol. Il meurt pour la France le 17 décembre 1916 (Croix de guerre). Sans descendance.

Ainsi s'éteint la 9^{ème} génération de meuniers.



Le moulin Jallat, rue des Moulins (Collection Bayle-Brugière)

En 1945, ce moulin était désaffecté et servait de logement à la famille Biat dont la maison d'Aulnat avait été détruite par les bombardements¹⁵. En septembre de la même année, un accident survint : des bobines de films prirent feu et embrasèrent les bâtiments. Ce qui est resté des décombres fut rasé peu après.



Le moulin après l'incendie

Sources : Archives départementales du Puy-de-Dôme ; Archives communales d'Aubière.

© - Pierre Bourcheix, 2026

¹⁵ - La famille Biat disposait d'un projecteur de film et en faisait profiter les Aubiérais lors de projections.